



COMMUNE DE VALLOUISE- PELVoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 23 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle MOREAU, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 9 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ADISSON Frank, ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BALCET Fanny, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, BROUMAULT Olivier, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, QUANTIN Lauriane, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaelle, TURPIN-HUTTER Anne à CHERFILS Jacqueline

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-034 - INSTAURATION D'UNE PRIME AU PERSONNEL DE LA RÉGIE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

La régie des remontées mécaniques dotée d'une autonomie financière est un service public industriel et commercial dont les employés dépendent du code du travail et de la convention collective des remontées mécanique.

Au regard des résultats, il est proposé d'attribuer une prime annuelle exceptionnelle au personnel de la régie des remontées mécaniques. Cette prime pourra être attribuée chaque année à la fin de la saison hivernale dans la limite d'un montant de 300€ par agent.

Vu l'avis du conseil d'exploitation ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'instaurer une prime annuelle exceptionnelle au personnel de la régie des remontées mécaniques dont les montants sont proposé par l'autorité territoriale et plafonnés par la présente délibération à 300€ par agent.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Le président de séance,
Gaelle MOREAU, Maire



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER

